



Fédération Syndicale Unitaire
Section Départementale de la Réunion

Résidence « Les Longanis », 7 bd Mahatma Gandhi 97490 Sainte-Clotilde
Courriel : fsu974@fsu.fr Tél : 0693 00 30 52

Sainte-Clotilde, le 27 décembre 2023

A l'attention de :
Madame la Présidente de Région
Monsieur le Président du Conseil Départemental
Mesdames, Messieurs les Maires

Objet : Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Mesdames, Messieurs,

Le ministre de la Fonction Publique a annoncé la création d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ; cette prime, d'un montant forfaitaire de 300 à 800 euros, est versée aux salarié.es de la Fonction Publique d'État et hospitalière dont le salaire brut est inférieur à 3250 euros.

Son but affiché est de soutenir les agents publics face à l'inflation.

Depuis le 1^{er} novembre 2023, cette prime est applicable aux agents de la Fonction Publique Territoriale, à charge pour chaque collectivité d'en prendre l'initiative.

Le versement de cette prime de pouvoir d'achat est très attendu notamment par les agent.es de catégorie C, les contractuel.les et les précaires très nombreux dans les collectivités territoriales, en particulier à la Réunion.

Plusieurs collectivités de l'Hexagone ont d'ores et déjà fait le choix de verser cette prime mais cette démarche reste encore trop limitée ; la FSU plaide pour sa généralisation ce d'autant que notre territoire est marqué par un contexte socio-économique difficile miné par le chômage et les bas salaires.

Ainsi de nombreux.ses agent.es des collectivités, souvent des femmes, sont le seul soutien de leur famille et peinent à faire face à la hausse des prix.

Au regard de cette situation sociale, la FSU estime indispensable que toutes et tous les agent.es de vos collectivités éligibles à cette prime puissent en bénéficier. Ce serait un moyen d'aborder l'année 2024 sous de meilleurs auspices.

La FSU est bien évidemment disponible pour entamer un dialogue social constructif sur ce point.

Dans l'attente, veuillez recevoir l'assurance de notre considération.

Très cordialement

Marie-Hélène DOR
Secrétaire départementale

Christian PICARD
Secrétaire départemental